



LETTRE EXPORT

Le bulletin d'information à destination des adhérents de la FEB



DANS CE NUMÉRO

TRACES NT VERS TRACES-CLASSIC

**EXPORTATIONS FRANÇAISES
DES PRODUITS
AGROALIMENTAIRES**

**STRATÉGIE NATIONALE
PORTUAIRE**

**EXPORTATION VERS LA
CHINE**

**PROGRAMME FRANCE
EXPORT 2022**

Basculement de TRACES NT vers TRACES-Classic

TRACES-Classic sera remplacé par TRACES-NT au 1er janvier 2022 pour la certification sanitaire aux échanges et vers les pays tiers selon les accords négociés avec la Commission européenne pour certaines catégories d'animaux, de produits animaux, de denrées alimentaires et de sous-produits animaux (Canada, Chili, Grande-Bretagne, Hong-Kong, Iran, Moldavie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Union économique eurasiatique, Ukraine, Etats unis).

Une formation à l'utilisation de TRACES NT- Module EXPORT à destination des opérateurs français doit être prévue en début d'année.

Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires se redressent fortement sur les neuf premiers mois de l'année 2021

Sur les neuf premiers mois de l'année 2021, les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires sont en hausse de +10,5% effaçant ainsi la baisse de -4,2% en 2020 par rapport à 2019 sur la même période. Trois postes pèsent pour près de 50% dans les exportations françaises :

- Boissons et alcools (27,5% des exportations),
- Lait, produits laitiers,
- oeufs (9,8% des exportations)
- Céréales (9,7%).

Sur les neuf premiers mois de l'année 2021, l'excédent de la balance commerciale française de produits agricoles et agroalimentaires est de 4,9 Md d'euros et progresse fortement (+35,6%) par rapport à 2020, sans toutefois retrouver son niveau de l'année 2019 sur la même période qui s'élevait à 5,4 Md d'euros.

Pour consulter cette note et ses tableaux annexes, [cliquer ici](#).

Revoir le webinaire de présentation de la stratégie nationale portuaire



©Délifrance

Monsieur Julien FERNANDEZ (direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer - DGITM) a présenté les 4 axes de la stratégie nationale portuaire dans le cadre d'un webinaire organisé le 30 novembre par FranceAgriMer. Cette présentation s'inscrit dans le cadre du groupe de travail sur les problématiques d'exportation à partir des ports français mené par FranceAgriMer en lien avec les filières. Parmi les autres actions envisagées par ce groupe de travail, on peut citer une formation à destination des exportateurs pour une meilleure maîtrise de leur fret, des travaux visant à mieux connaître les possibilités de réservation des conteneurs et des navires ainsi qu'une identification des besoins français en termes de transport maritime pour fournir une information claire aux compagnies maritimes.

Pour revoir le webinaire, [cliquer ici](#). Pour plus d'information sur le webinaire, [cliquer ici](#). Pour consulter le diaporama présenté en séance, [cliquer ici](#).

Auto-enregistrement des établissements producteurs de denrées alimentaires à risque dit « faible » exportées vers la Chine

Pour rappel, les entreprises françaises de production, de transformation et de stockage exportant ou désireuses d'exporter directement vers la Chine continentale des denrées agroalimentaires à risque dit « faible » doivent s'auto-enregistrer sur le site chinois CIFER. Une hotline a été mise en place par la GACC en cas de difficultés rencontrées dans l'utilisation du site CIFER (notamment au sujet du numéro CIFER). Emails: shipinjuyichu@customs.gov.cn - division_registration@customs.gov.cn. Tél. : 86 15900270722 ; 86 10-65194443.

Les autorités chinoises viennent de confirmer que les lots expédiés à compter du 1er janvier 2022 (date de départ de France) devront mentionner dans la déclaration en douane à l'importation en Chine le numéro CIFER qui aura été attribué. Pour les lots expédiés avant cette date, le numéro interne national (SIRET ou agrément par exemple) pourra continuer à être utilisé. A défaut de réception du numéro CIFER, les étiquettes ou contre-étiquettes des produits peuvent mentionner le numéro interne national (SIRET ou agrément par exemple) même après la date du 1er janvier 2022.

Pour tout complément ou actualisation, consultez la [page dédiée du site Internet de FranceAgriMer](#).

Revoir le webinaire de présentation du Programme France Export 2022

Le programme a été présenté le 2 décembre par Monsieur Christophe LECOURTIER, Directeur général de Business France. Les divers intervenants (parmi lesquels économistes et chefs d'entreprises) ont fourni un panorama éclairant sur la situation économique mondiale dans laquelle entreprennent les exportateurs français. Le webinaire s'est clôturé par un message de Monsieur Franck RIESTER, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité. Au total, 650 opérations de projection à l'export sont programmées pour 2022. Pour revoir ce webinaire, [cliquer ici](#). Pour consulter le calendrier 2022 des événements de promotion des entreprises françaises à l'export, [cliquer ici](#).



©Mag'm